

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-471/SG/FP fixant les modalités et les programmes des épreuves des concours directs et professionnels. d'accès aux divers cadres du Corps territorial du Service de la Santé publique.

n° 71-471/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les modalités et les programmes des épreuves des concours directs, des concours professionnels et des concours professionnels spéciaux d'accès aux différents cadres territoriaux du Service de la Santé publique, prévus par l'arrêté n° 70-1134/ eG/CG du 28 septembre 1970. sont fixés conformément aux annexes I à V jointes au présent arrêté. La liste des candidats autorisés à se présenter aux différents concours prévus à l'article 1° sera arrêtée par le Président du Conseil de Gouvernement.